DOSSIER DE PRESSE

Pour atteindre l'objectif de relèvement substantiel du niveau de vie des populations, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre et à renforcer la mise en œuvre des politiques de redressement économique et à promouvoir une croissance forte, équilibrée et axée sur la lutte contre la pauvreté.

Le programme économique dit de deuxième génération s'inscrit bien dans ce cadre. Il est destiné à mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté, en liaison avec l'allègement de la dette extérieure. En outre, l'admission du Cameroun à l'initiative PPTE fournit le cadre formel de ce nouveau programme dont la mise en œuvre s'inscrit dans un processus participatif. Ce processus devant impliquer l'ensemble des partenaires sociaux, aussi bien les pouvoirs publics, le secteur privé que la société civile dans le choix des actions de réduction de la pauvreté, leur mise en œuvre et leur suivi-évaluation.

Cette nouvelle approche qui vise une plus grande transparence et une implication des partenaires a besoin, pour sa mise en œuvre, de disposer des informations fiables et à jour.

La Deuxième enquête Camerounaise Auprès des ménages (ECAM2) est l'un des prétextes de cette préoccupation.

La collecte des données de cette enquête permettra notamment au Gouvernement de mettre en place les bases d'un dispositif permanent de suivi et d'évaluation des conditions de vie des ménages en général et du programme de réduction de la pauvreté en particulier.

Cette enquête non seulement servira de situation de référence, mais également permettra d'évaluer les effets des programmes et politiques mis en œuvre par les pouvoirs publics au cours des cinq dernières années.

Les résultats de cette importante opération qui sera réalisée sur l'ensemble du territoire national, c'est-à-dire aussi bien en zones urbaines qu'en zones rurales, conduiront à :

- élaborer un indicateur de mesure de niveau de vie
- déterminer la ligne de pauvreté prenant en compte les disparités de prix au niveau national ;
- établir un profil de pauvreté décrivant les populations pauvres (caractéristiques des populations pauvres avec un accent particulier sur la situation des femmes, des enfants et autres groupes vulnérables) en faisant ressortir les différences de niveaux de vie en termes d'accès à l'éducation,

à la santé, à la propriété, à l'eau potable, aux conditions d'habitat, en terme de consommation, etc.) et en étudiant l'influence de l'activité économique, du niveau d'instruction, de la composition des ménages, etc. sur les conditions de vie ;

- établir un atlas ou tableau de bord sur les conditions de vie des ménages résumant les principaux indicateurs au niveau national, régional et par milieu de résidence ;

- réaliser une étude sur la dynamique de la pauvreté depuis 1996 et l'influence des politiques macro-économiques et des réformes structurelles sur la pauvreté.

Pièce jointe :

- Liste des localités et des zones de dénombrement tirées dans chaque arrondissement.